



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Personnels Enseignants

DIPE/20-863-667 du 21/09/2020

**PROMOTIONS DE GRADE 2021 - CORPS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION
ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Destinataires : M. le Président d'Aix Marseille Université - M. le Président d'Avignon Université - M. le Président de l'École Centrale de Marseille - M. le Directeur de l'Institut d'Études Politiques - MM. les Inspecteurs d'Académie - Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale - Mmes et MM. les Chefs de services académiques - Mmes et MM les Chefs d'Établissement du second degré - Mmes et MM les Chefs d'Établissements privés du second degré - Mmes et MM les Directeurs de CIO

Dossier suivi par : DIPE - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Dans le cadre des prochaines campagnes de promotion 2021, une campagne d'enregistrement informatique des diplômes est conduite pour l'année scolaire 2020-2021.

En conséquence, je vous demande d'attirer l'attention des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale placés sous votre autorité **sur l'importance de fournir**, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, photocopie(s) du ou des diplômes. A ce titre, je vous rappelle que **la mention des diplômes dans l'application I-Prof ne dispense pas les personnels de faire parvenir les documents cités ci-dessus à mes services.**

Ceux-ci, visés par vos soins, seront adressés, par voie hiérarchique au rectorat – DIPE, aux bureaux de la discipline concernée, dans les meilleurs délais et **au plus tard le 18 décembre 2020.**

Il incombe aux personnels qui auraient des interrogations sur la prise en compte de leur diplôme de se rapprocher de leur gestionnaire.

La production de diplôme, pour l'inscription aux concours par exemple, ne dispense pas de l'envoi de la copie aux services gestionnaires.

Par ailleurs, je vous demande également d'appeler l'attention des personnels sur la constitution de leur CV dans l'application I-Prof.

Tous les agents doivent veiller à compléter et enrichir le cas échéant leur C.V. **d'ici le 31 janvier 2021.** Au-delà de cette date les informations portées ne pourront plus être prises en compte pour les campagnes de promotion 2021 mais seront enregistrées pour les campagnes 2022.

Je vous remercie d'assurer la diffusion la plus complète possible auprès de ceux-ci.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et vous en remercie.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille